



Les **droits** et **obligations** du **salarié** : adresses utiles en **Bretagne**

SOMMAIRE

1 – L'inspection du travail

2 – Les syndicats de salariés

3 – Les conseils de prud'hommes

4 – La santé et la sécurité au travail

A CONSULTER :

Pour connaître les informations sur les différents contrats de travail et la réglementation du travail, reportez-vous à la fiche Actuel CIDJ 3.22 « **Les droits et obligations du salarié** ».

www.travail-emploi.gouv.fr : site du Ministère du Travail qui propose des fiches pratiques sur le droit du travail

www.service-public.fr : site de l'administration française qui informe notamment sur le droit du travail.

www.legifrance.gouv.fr : pour consulter le code du Travail et les différentes conventions collectives

Vous trouverez dans ce document les contacts d'organismes pouvant vous renseigner sur le droit du travail ou à solliciter lors de conflits dans le cadre du travail :

En cas de conflits, n'hésitez pas dans un premier temps à faire appel aux instances représentatives du personnel : délégué du personnel, délégué syndical, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comité d'entreprise (CE). Dans le cadre de la réforme du Code du Travail, les instances représentatives des salariés (délégués du personnel, CHSCT et CE) sont remplacées progressivement par une instance unique, le **comité social économique (CSE)**. Les entreprises ont jusqu'au 1^{er} janvier 2020 pour effectuer ce changement.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la fiche Actuel CIDJ 3.22 « **Les droits et obligations du salarié** ».

1 – L'inspection du travail

Son rôle : - contrôler l'application du droit du travail,
- informer et conseiller les employeurs, les salariés et les représentants du personnel sur les droits et obligations,
- faciliter la conciliation à l'amiable, notamment lors de conflits collectifs,
- constater les infractions à la législation du travail,
- mettre à disposition dans ses locaux, le Code du Travail et les différentes conventions collectives,
- vous expliquer votre contrat de travail.

Les services d'inspection du travail sont regroupés au sein des Unités Territoriales (UT) de la DIRECCTE Bretagne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) :

COTES-D'ARMOR

■ Saint-Brieuc

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Bretagne

Unité Territoriale des Côtes d'Armor

Inspection du Travail

Place Salvador-Allende - BP 2248

22022 Saint-Brieuc Cedex

02 96 62 65 65 (standard)

0 806 000 126 (droit du travail, prix d'un appel local)

-> www.bretagne.direccte.gouv.fr

-> www.bretagne.direct.gouv.fr/cotes-d-armor



FINISTERE

■ Brest

Inspection du Travail

1 rue des Néréïdes
CS 32922
29229 Brest Cedex 2
02 98 41 82 55 (standard)
0 806 000 126 (droit du travail, prix d'un appel local)
-> bretag-ut29.renseignements@direccte.gouv.fr
-> www.bretagne.direccte.gouv.fr
-> www.bretagne.direccte.gouv.fr/Finistere

■ Quimper

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Bretagne

Unité Territoriale du Finistère

Inspection du Travail
18 rue Anatole Le Braz – CS 41021
29196 Quimper Cedex
02 98 55 63 02 (standard)
0 806 000 126 (droit du travail, prix d'un appel local)
-> bretag-ut29.renseignements@direccte.gouv.fr
-> www.bretagne.direccte.gouv.fr
-> www.bretagne.direccte.gouv.fr/Finistere

ILLE-ET-VILAINE

■ Rennes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Bretagne

Unité Territoriale d'Ille et Vilaine

Inspection du Travail
Immeuble Le Newton
3 bis avenue de Belle-Fontaine – CS 71714
35517 Cesson-Sévigné Cedex
02 99 12 22 22 (standard)
0 806 000 126 (droit du travail, prix d'un appel local)
-> www.bretagne.direccte.gouv.fr
-> www.bretagne.direccte.gouv.fr/Ille-et-vilaine

MORBIHAN

■ Lorient

Inspection du Travail

3 rue Jean Le Coutaller
56100 Lorient
02 97 64 75 93 (standard)
0 806 000 126 (droit du travail, prix d'un appel local)

■ Vannes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Bretagne

Unité Territoriale du Morbihan

Inspection du Travail
Rue de Rohan
Parc Pompidou – CS 13457
56034 Vannes Cedex
02 97 26 26 26 (standard)
0 806 000 126 (droit du travail, prix d'un appel local)
-> www.bretagne.direccte.gouv.fr
-> www.bretagne.direct.gouv.fr/Morbihan

Par ailleurs, chaque Unité Territoriale dispose d'un service de la Main d'œuvre étrangère. Pour connaître leur contact, consultez la fiche Actuel Bretagne 5.57 « Séjour et travail des étrangers : adresses utiles en Bretagne ».

2 – Les syndicats de salariés

Leur rôle : défendre les intérêts professionnels des salariés.

Ce sont des structures associatives.

Pour connaître l'adresse d'une section syndicale près de chez vous, renseignez-vous auprès de l'Union Départementale dont voici les coordonnées :

COTES D'ARMOR

CFDT Confédération française démocratique du travail des Côtes d'Armor

93 boulevard Edouard-Prigent - CS 90005
22099 St-Brieuc Cedex 9
02 96 94 00 99
-> cotesdarmor@bretagne.cfdt.fr
-> bretagne.cfdt.fr

CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens des Côtes d'Armor

93 boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
02 96 94 17 00
-> udcftc22@orange.fr
-> www.cftc.fr

CFE/CGC Confédération française de l'encadrement des Côtes d'Armor

93 boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
02 96 78 67 11
-> ud22@cfecgc.fr

CGT Confédération générale du travail des Côtes d'Armor

75/77 rue Théodule Ribot
22000 Saint-Brieuc
02 96 68 40 60
-> accueil@udcgt22.fr
-> www.udcgt22.cgt.fr

FO Union départementale Force ouvrière des Côtes d'Armor

5 rue de Brest
22000 Saint-Brieuc
02 96 33 62 63
-> contact@fo22.fr
-> www.fo22.fr

FSU Fédération Syndicale unitaire des Côtes d'Armor

18 rue de Brest
22000 Saint-Brieuc
02 96 61 60 85
-> fsu22@fsu.fr
-> <https://fsu22.fsu.fr>

Union syndicale Solidaires des Côtes d'Armor et union régionale Solidaires de Bretagne

1 à 3A rue Zénaïde Fleuriot
22000 Saint-Brieuc
02 96 33 50 89
-> solidaires22@orange.fr ou solidaires-bretagne@orange.fr
-> <https://solidaires.org/Solidaires-Cotes-d-Armor-22>

UNSA Union Nationale des syndicats autonomes des Côtes d'Armor

93 boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc



02 96 78 25 31
-> ud-22@unsa.org

FINISTERE

CFDT Confédération française démocratique du travail du Finistère

9 rue de l'Observatoire – CS 21825
29218 Brest cedex 1
02 98 33 29 29
-> finistere@bretagne.cfdt.fr
-> bretagne.cfdt.fr

CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens du Finistère

5 allée Samuel-Piriou
29000 Quimper
02 98 64 98 35
-> cftc.syndicat@akeonet.com

CFE/CGC Confédération française de l'encadrement du Finistère

3 rue de l'Observatoire
29200 Brest
02 98 43 04 20
-> ud29@cfecgc.fr

CGT Confédération générale du travail du Finistère

Maison du peuple
2 place Edouard-Mazé
29200 Brest
02 98 44 37 55
-> ud29@cgt.fr

FO Union départementale Force ouvrière du Finistère

5 rue de l'Observatoire
29200 Brest
02 98 44 15 67
-> udfo29@wanadoo.fr

FSU Fédération Syndicale unitaire du Finistère

Maison du Peuple
2 place Edouard Mazé
29283 Brest Cedex
06 61 88 33 23
-> fsu29@fsu.fr
-> https://fsu29.fsu.fr/

71 avenue Jacques Le Viol
29000 Quimper
02 98 53 76 77

Union syndicale Solidaires du Finistère

2 rue Amiral Nielly
29200 Brest
02 98 33 14 10
-> sudpttbrest@wanadoo.fr

33 avenue de la Libération
29000 Quimper
02 98 95 09 09
-> sudptt29s@wanadoo.fr

UNSA Union Nationale des syndicats autonomes du Finistère

4 rue Colonel Fonferrier
29200 Brest
02 98 46 56 23
-> ud-29@unsa.org

ILLE ET VILAINE

CFDT Confédération française démocratique du travail d'Ille-et-Vilaine

10 boulevard du Portugal
CS 10811
35208 Rennes Cedex 2
02 99 86 34 10
-> illeetvilaine@bretagne.cfdt.fr
-> bretagne.cfdt.fr

CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens d'Ille-et-Vilaine

158 rue de Nantes
35000 Rennes
02 99 65 18 29
-> udcftc35@orange.fr

CFE/CGC Confédération Française de l'Encadrement d'Ille-et-Vilaine

18 rue Chicogné
35000 Rennes
02 99 65 59 88
-> ud35@cfecgc.fr
Union régionale : -> urbretagne@cfecgc.fr

CGT Confédération générale du travail d'Ille-et-Vilaine

31 boulevard du Portugal
CS 90837
35208 Rennes Cedex 2
02 99 79 44 47
-> ud35@cgt.fr
-> www.cgt35.fr

FO Union départementale Force ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35 rue d'Echange
35000 Rennes
02 99 65 36 50
-> ud.fo35@wanadoo.fr
-> www.udfo35.fr/

FSU Fédération Syndicale unitaire d'Ille et Vilaine

14 rue Papu
35000 Rennes
06 42 69 94 20
-> fsu35@fsu.fr
-> https://fsu35.fsu.fr/
FSU Bretagne
06 78 39 72 68 (coordination Bretagne)
-> https://bretagne.fsu.fr

Union syndicale Solidaires d'Ille et Vilaine

5 rue de Lorraine
35000 Rennes
09 53 77 57 22
-> solidaires35@free.fr
-> https://solidaires.org/Solidaires-Ille-et-Vilaine-35

UNSA Union Nationale des syndicats autonomes Union Régionale Bretagne

189 rue de Châtillon – BP 50138
35201 Rennes cedex
06 89 89 13 41 (secrétaire général)
-> ur-bretagne@unsa.org

Union départementale d'Ille-et-Vilaine

Mêmes coordonnées que l'union régionale (voir ci-dessus)
-> ud-35@unsa.org



MORBIHAN

CFDT Confédération française démocratique du travail du Morbihan

78 boulevard Cosmao-Dumanoir
BP 60235
56102 Lorient Cedex
02 97 88 02 98
-> morbihan@bretagne.cfdt.fr
-> www.bretagne.cfdt.fr

CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens du Morbihan

1 place des Anciens Combattants en Afrique du Nord
56000 Vannes
02 97 54 06 85
-> cftc.ud56@wanadoo.fr
-> http://cftc-ud-morbihan.e-monsite.com/

CFE/CGC Confédération Française de l'Encadrement CGC du Morbihan

82 bis boulevard Cosmao-Dumanoir
56100 Lorient
02 97 37 65 31
-> ud56@cfecgc.fr

CGT Confédération générale du travail du Morbihan

UD – CGT 56
Maison des syndicats
82 boulevard Cosmao-Dumanoir
56100 Lorient
02 97 37 67 87
-> ud56cgt@orange.fr
-> www.cgt56.com

FO Union départementale Force ouvrière du Morbihan

80 boulevard Cosmao Dumanoir – BP 60716
56107 Lorient Cedex
02 97 37 66 10
-> ud-cgtfo-56@wanadoo.fr
-> www.fo-56.fr

FSU Fédération Syndicale Unitaire du Morbihan

2 rue Général Dubail
56100 Lorient
02 97 21 86 06
-> fsu56@fsu.fr
-> https://fsu56.fsu.fr

Union syndicale Solidaires du Morbihan

81 boulevard Cosmao Dumanoir
56100 Lorient
02 97 88 10 23
-> solidaires.56@orange.fr
-> solidaires56.blogspot.fr

UNSA Union Nationale des syndicats autonomes du Morbihan

79 boulevard Cosmao Dumanoir
BP 10 212
56 102 Lorient Cedex
06 89 89 13 41
-> ud-56@unsa.org

Sites des syndicats

-> www.cfdt.fr
-> www.cftc.fr
-> www.cfecgc.org
-> www.cgt.fr
-> www.force-ouvriere.fr
-> www.fsu.fr
-> www.solidaires.org

(Union syndicale solidaire : regroupe notamment les syndicats Sud)

-> www.unsa.org

3 – Les conseils de prud'hommes

Leur rôle : - régler les conflits individuels* entre salariés ou apprentis et employeurs au sujet du contrat de travail de droit privé, du contrat d'apprentissage, le paiement des salaires et des primes, les congés payés, les licenciements individuels, la durée du temps de travail, les conditions d'hygiène et de sécurité du poste de travail, la remise du certificat de travail ou de l'attestation à destination de Pôle emploi.
** ils ne règlent pas les litiges collectifs comme l'exercice du droit de grève.*

Lorsqu'il est saisi d'une affaire, le conseil de prud'hommes tente obligatoirement (sauf exception) de concilier les parties. En cas d'échec de la conciliation, il rend un jugement.

Pour connaître les modalités de recours aux Conseils de prud'hommes, consultez www.service-public.fr / Travail / Relations individuelles et collectives / Conflits du travail dans le secteur privé.

COTES D'ARMOR

22101 DINAN Cedex

21 Place Duguesclin
02 96 39 00 91
-> cph-dinan@justice.fr

22200 GUINGAMP

38 place du centre
02 96 44 27 82
-> cph-guingamp@justice.fr

22000 SAINT BRIEUC

17 rue Parmentier
02 96 33 34 43
-> cph-st-brieuc@justice.fr

FINISTÈRE

29218 BREST Cedex 2

150 rue Ernest Hemingway - CS 51 864
Bâtiment Quai Ouest
02 98 20 75 10
-> cph-brest@justice.fr

29679 MORLAIX Cedex

6 allée du Poan Ben - CS 37 908
02 98 88 64 51
-> cph-morlaix@justice.fr

29196 QUIMPER Cedex

48 A Quai de l'Odét – CS 31002
02 98 82 88 00
-> cph-quimper@justice.fr



ILLE ET VILAINE

35065 RENNES Cedex
2 rue des Trente – CS 56538
02 99 65 65 80

35400 ST MALO
49 avenue Aristide Briand
02 90 04 42 00
-> cph-st-malo@justice.fr

MORBIHAN

56100 LORIENT
10 rue Georges Collier
02 97 64 33 38
-> cph-orient@justice.fr
->

56000 VANNES
14 rue Richemont
02 97 42 72 73
-> cph-vannes@justice.fr

4 – La santé et la sécurité au travail

Plusieurs acteurs agissent pour améliorer la santé et la sécurité au travail et réduire les risques professionnels.

Au sein de votre entreprise, vous pouvez vous adresser directement à votre employeur, aux délégués du personnel (DP) ou au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), remplacés progressivement par une instance unique, le comité social économique (CSE). Le médecin du travail est également un contact à privilégier.

D'autres organismes peuvent vous renseigner comme la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) ou la Direccte (voir chapitre 1 – L'inspection du travail) qui ont dans leurs missions un volet sur la prévention des risques professionnels.

Pour aller plus loin, consultez ces sites spécialisés :

- <https://osha.europa.eu/fr> : site de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
- www.carsat-bretagne.fr : site régional de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- travail-emploi.gouv.fr / **Santé au travail** : site du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
- www.inrs.fr (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)
- www.anact.fr (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)
- www.anses.fr (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)
- www.risquesprofessionnels.ameli.fr : site de l'assurance maladie sur les risques professionnels
- www.msa.fr / Exploitant / Santé et sécurité au travail
- www.bretagne.diraccte.gouv.fr / Travail et relations sociales / Santé et sécurité au travail